

## **Cité de l'Enfance**

La Cité de l'enfance est un service non personnalisé de la Collectivité européenne d'Alsace. Elle a pour mission de répondre à des demandes d'accueil en provenance de l'ASE concernant des mineurs en danger en situation d'urgence ou non. Elle propose ainsi un hébergement de courte et moyenne durée adapté à des mineurs âgés de 3 à 18 ans ne pouvant être maintenus dans leur cadre de vie habituel.

C'est l'établissement qui regroupe le plus de modalités d'accueil dans une autorisation large d'âge et mixte avec 81 places d'internat, d'appartements extérieurs et de placement domicile.

### **1. Les dépenses du budget 2024**

Les dépenses comprennent la masse salariale des agents de la Cité de l'Enfance, les dépenses liées à l'achat, à l'entretien et à l'amortissement des matériels et installations, aux fournitures nécessaires au fonctionnement quotidien (alimentation, fournitures hôtelières...), aux prestations extérieures, ainsi que tous les frais généraux liés aux dépenses de fonctionnement du service (fluides, véhicules, etc.).

Une réflexion menée entre l'ASE et la Cité de l'enfance, dans le cadre de fluidification des parcours des enfants confiés au sein du système de protection de l'enfance, a validé la création d'un poste d'éducateur dans le cadre de la création d'un service famille. Cet éducateur aura pour mission, au sein des différents pavillons, d'évaluer la situation des mineurs et de leurs familles, de les accompagner, en vue d'un retour en famille pérenne et sécurisée.

Depuis le mois d'avril 2023, la Cité de l'enfance a mis en expérimentation, deux postes de veilleurs de nuit volants venant compléter l'équipe de 10 veilleurs de nuit (2 agents sur les 5 pavillons d'internat).

L'expérimentation s'avère concluante, aussi, il est nécessaire d'inscrire ces 2 postes dans le tableau des effectifs de l'année 2024.

Par décret n° 2022-738 du 28 avril 2022, le Ségur a été étendu sous forme de prime au champ de la protection de l'enfance (personnels médico-sociaux, psychologues) avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2022 (183€ nets par mois). Le personnel impacté par cette revalorisation sont les éducateurs, les psychologues et l'infirmière.

Par décision du Président de la Collectivité européenne d'Alsace, cette mesure a également été étendue aux Chefs de service éducatif, aux maîtresses de maison et aux veilleurs de nuit. L'année 2024 sera la seconde année pleine pour cette nouvelle mesure favorisant l'attractivité des métiers.

Les événements géopolitiques et sanitaires, l'augmentation forte du coût des énergies et des matières premières comme l'électricité, le gaz, le carburant, le papier, mais également les achats alimentaires, du traiteur, ... impactent fortement les différents achats. Dans le cadre de notre obligation vis-à-vis des enfants (protection, accompagnement, ...) et nos missions, les montants sont en augmentation.

### **1.1. Dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent **4 449 593,36 €** sont principalement liées :

- A la masse salariale des agents (3,4 M€, soit 77 % des dépenses) ;
- Aux dépenses de gestion courante (1 M€, soit 23 % des dépenses) ;

La dotation aux amortissements ne constitue pas des dépenses réelles mais des dépenses d'ordre et représente un montant de **189 897,64 €**.

### **1.2. Dépenses d'investissement :**

Les dépenses réelles d'investissement représentent un montant de **194 897,64 €** et sont consacrées essentiellement à la sécurité des bâtiments, l'achat de nouveaux électro-ménagers, mobiliers.

Ces dépenses sont équilibrées par les recettes issues de la dotation aux amortissements des acquisitions des exercices précédents.

En 2022 a été l'année du lancement de l'appel à projets pour l'installation de nouvelles aires de jeux, projet en deux phases. Les aires de jeux ont été installées en mai-juin 2023. Une nouvelle réflexion démarre pour le lancement de la deuxième phase. Des demandes de subventions sont en cours.

Sont toujours en cours, la rénovation des pavillons d'internat, avec les sanitaires, les cuisines, les placards de rangement. Le plan a été établi sur 5 années.

## **2. Les recettes :**

### **2.1. Recettes de fonctionnement :**

Les recettes réelles de fonctionnement sont de 4 639 491 € et correspondent pour l'essentiel à la dotation globale pour un montant de 4 594 479 €.

Les autres recettes correspondent à la prévision des recettes en atténuation perçues par la Cité de l'Enfance : remboursement sur salaires des agents en formation, indemnités journalières de la CPAM par exemple.

### **2.2. Recettes d'investissement :**

A ce stade, les recettes proviennent principalement des amortissements des acquisitions des années précédentes et s'élèvent à 189 897,64 €. Une recette de 5 000 € est aussi prévue concernant le FCTVA.

En conclusion, le montant du budget primitif proposé pour l'exercice 2024 s'élève au total à 4 644 491 € en réel et 4 834 388,64 € en tenant compte des dépenses et recettes d'ordre, équilibré en recettes et en dépenses.

**Tableau récapitulatif des crédits de paiements (dépenses et recettes)**

	BP 2023	BP 2024	BP 2024 - BP 2023 en €	BP 2024 - BP 2023 en %
Dépenses de fonctionnement dont	4 639 490,53	<b>4 639 491,00</b>	0,47	0,00%
Réel	4 467 470,00	<b>4 449 593,36</b>	-17 876,64	-0,40%
ordre	172 020,53	<b>189 897,64</b>	17 877,11	10,39%
Dépenses d'investissement dont	177 020,53	<b>194 897,64</b>	17 877,11	10,10%
Réel	177 020,53	<b>194 897,64</b>	17 877,11	10,10%
ordre	0,00	<b>0,00</b>	0,00	0,00%
TOTAL DEPENSES dont	4 816 511,06	<b>4 834 388,64</b>	17 877,58	0,37%
Réel	4 644 490,53	<b>4 644 491,00</b>	0,47	0,00%
ordre	172 020,53	<b>189 897,64</b>	17 877,11	10,39%
Recettes de fonctionnement dont	4 639 490,53	<b>4 639 491,00</b>	0,47	0,00%
Réel	4 639 490,53	<b>4 639 491,00</b>	0,47	0,00%
ordre	0,00	<b>0,00</b>	0,00	0,00%
Recettes d'investissement dont	177 020,53	<b>194 897,64</b>	17 877,11	10,10%
Réel	5 000,00	<b>5 000,00</b>	0,00	0,00%
ordre	172 020,53	<b>189 897,64</b>	17 877,11	10,39%
TOTAL RECETTES dont	4 816 511,06	<b>4 834 388,64</b>	17 877,58	0,37%
Réel	4 644 490,53	<b>4 644 491,00</b>	0,47	0,00%
ordre	172 020,53	<b>189 897,64</b>	17 877,11	10,39%